

Demande d'adhésion à DBplus pour les cabinets d'avocats et sociétés professionnelles

A. Renseignements sur le cabinet ou la société professionnelle

Nom légal du cabinet ou de la société _____

Date de création de l'entreprise _____

Compétence dans laquelle le cabinet ou la société exerce ses activités

 Fédérale Provinciale Indiquer la province _____

Autre, préciser _____

PERSONNE-RESSOURCE DU CABINET OU DE LA SOCIÉTÉ

Nom	Prénom	Titre	
_____	_____	_____	

Adresse	Ville	Province	Code postal
_____	_____	_____	_____

Téléphone	Courriel
_____	_____

B. Renseignements sur le régime de retraite actuel

Si le cabinet ou la société dispose actuellement d'un programme d'épargne retraite, indiquez-en le type (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

- Régime de retraite à cotisations déterminées (CD) Régime de retraite à prestations déterminées (PD)
 Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER) Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

C. Renseignements sur les employés

Nombre d'employés actifs à temps plein _____ Moyenne d'âge des employés actifs _____

Indiquez le statut et le nombre d'employés qui adhèrent au régime.

État de l'employé	Nombre d'employés
À plein temps	_____
Temps partiel/contrat	_____
En congé	_____

D. Renseignements supplémentaires concernant l'adhésion à DBplus

Quand envisagez-vous d'adhérer à DBplus et commencer à verser des cotisations ?

- Le plus tôt possible Dans les 3 mois Dans les 6 mois Dans la prochaine année Dans plus d'un an

Préciser une date d'adhésion _____

Choisir le taux de cotisation souhaité entre 5 % et 9 % _____ %

Entrer le taux de cotisation de l'employé (le taux de cotisation patronal sera égal au taux de l'employé)

Personnel juridique _____ % Personnel non juridique _____ %

Autre (préciser) _____ Taux de cotisation _____ %

Certaines classes d'employés seront-elles exclues de la participation à DBplus ?

Oui Non

Si la réponse est *oui*, quelle classe d'employés sera exclue ? Employés juridiques Employés non juridiques Autre

Remarque : Tous les employés à temps plein d'une classe donnée doivent s'inscrire. Une exception peut s'appliquer si les employés font partie d'un groupe de négociation.

PÉRIODE D'AJUSTEMENT DES TAUX DE COTISATION

L'ajustement progressif des taux de cotisation permet d'entamer les cotisations à un pourcentage inférieur et de les augmenter chaque année (au 1^{er} janvier) jusqu'à ce que le taux souhaité (indiqué ci-dessus) soit atteint. Une fois atteint, le taux de cotisation reste constant à partir de là.

Indiquer s'il y aura un ajustement progressif des taux de cotisation

Oui, une ou plusieurs classes d'employés salariés verront un ajustement progressif des taux de cotisation.

Non, il n'y aura aucun ajustement progressif des taux de cotisation.

Si la réponse est *oui*, cochez les cases appropriées pour indiquer le taux de cotisation initial entre 3 % et 8 %

Classe d'employé	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %
Personnel juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnel non juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre _____ (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'augmentation annuelle des taux de cotisation des employeurs et des employés pendant les périodes d'ajustement progressif des taux de cotisation prendra effet au début de chaque année civile jusqu'à ce que le taux souhaité soit atteint. Notez que, comme toujours, les cotisations salariales et patronales doivent être égales.

Choisir le pourcentage d'augmentation annuelle (jusqu'à ce que le taux de cotisation souhaité soit atteint)

0,5 % 1,0 % 1,5 % 2,0 % Autre _____ %

E. Documents supplémentaires

Une entente de participation sera signée par l'employeur et le Régime de retraite des CAAT.

Les documents ci-dessous pourraient également être exigés :

- Une copie des états financiers
- Un rapport de crédit d'entreprise (le cas échéant)

Signature

Date

Nom en caractères d'imprimerie

Titre

Téléphone

Les produits financiers et régimes de la Financière des avocates et avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC). La Financière des avocates et avocats est une marque de commerce de l'AABC. Le Régime de retraite des CAAT est une marque de commerce du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie.

www.dbplus.ca/fr

Régime de retraite des CAAT

Tél : 416 673-9000 Sans frais : 1 866 350-2228

www.lawyersfinancial.ca/pension

AABC/Financière des avocates et avocats

Tél : 416 221-4119 Sans frais : 1 800 267-2242